



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12899  
23 octobre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 338 (1973), 340 (1973), 341 (1973), 346 (1974), 362 (1974), 368 (1975), 371 (1975), 378 (1975), 396 (1976) et 416 (1977),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12897),

Rappelant l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la situation au Moyen-Orient dans son ensemble continue d'être instable et potentiellement dangereuse et risque de le rester tant qu'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient, et son espoir que tous les intéressés poursuivront d'urgence leurs efforts pour aborder le problème du Moyen-Orient sous tous ses aspects, en vue à la fois de maintenir le calme dans la région et d'aboutir à un règlement de paix juste et durable, ainsi que l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 338 (1973),

1. Décide de renouveler le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies pour une période de neuf mois, soit jusqu'au 24 juillet 1979;

2. Prie le Secrétaire général de présenter à la fin de cette période un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité;

3. Exprime la conviction que la Force sera entretenue avec le maximum d'efficacité et d'économie.